

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
22 NOVEMBRE 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du fonds
d'appui pour des
territoires innovants
seniors pour l'acquisition
de matériel informatique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 novembre 2023
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis THINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 22 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC*, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI*, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 23 G 26

*Monsieur SOLIGNAC part après le dossier 23 G 27

Avaient donné procuration :

Monsieur SOLIGNAC à Monsieur de BEAULAINCOURT
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD
Madame GUYARD à Monsieur VENUS
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de CIDRAC

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20231122-23-G-08-DE
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023

N° DE DOSSIER : 23 G 08

OBJET : SOLLICITATION DU FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur JOLY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Ministère chargé de l'Autonomie, avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, a créé en décembre 2021 un « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors », porté et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour soutenir les collectivités qui souhaitent répondre au défi du vieillissement de leur population à travers la création d'environnements bâtis et sociaux plus adaptés à l'avancée en âge, dans une perspective intergénérationnelle.

Ce fonds d'appui ayant pour ambition d'accompagner des projets contribuant de manière significative à l'adaptation des territoires au vieillissement, seuls les projets représentant un budget total de dépenses éligibles supérieur à 5 000 € TTC sont éligibles.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, dans le cadre d'une démarche visant à faciliter l'inclusion des aînés dans la société, souhaite acquérir du matériel informatique pour organiser des ateliers intergénérationnels entre des seniors et des jeunes des centres sociaux et de la mission locale, dans lesquels les jeunes pourront apprendre aux seniors à utiliser les outils numériques, et les seniors pourront aider les jeunes à améliorer leur usage de la langue française.

Cette acquisition répondant aux critères d'éligibilité du « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors », la Ville souhaite déposer une candidature pour le financement de cette action, qui peut s'élever à 70% du budget total pour les collectivités de 20 000 à 100 000 habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature au « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » pour l'acquisition de matériel informatique et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature au « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » pour l'acquisition de matériel informatique et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye